

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2008

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2008 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2008

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

Présents : Bérangère BAERISWYL, Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Romy LASSERRE, Jean-Charles MORANDI, Rachel NABAFFA, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

A donné procuration : Patricia ALTHERR à Eliane DALLEMAGNE.

Invitée : Sabine LAURENCIN.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2008

Secrétaire de séance : Pierre CUZIN.

Pierre CUZIN accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 02/06/2008

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°040-2008

Objet : Modification du tableau des emplois permanents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié organisant les carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU les décrets n° 2006-1691, 2006-1692 et 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois des Adjointes administratifs, des Adjointes techniques, des Adjointes du patrimoine et des Adjointes d'animation territoriaux,

VU le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

- la commission du personnel et la commission voirie ont constaté que l'accroissement de la quantité de travail, le manque de temps des élus pour assurer l'encadrement des agents, et pour suivre les chantiers, justifient un renforcement du service technique. C'est pourquoi ces commissions proposent de recruter un troisième agent qui assurerait en plus du travail d'entretien de la voirie, des bâtiments et des espaces verts, une fonction d'encadrement des deux autres et de suivi des chantiers. Ce poste à temps plein serait ouvert à des agents de la filière technique de catégorie B ou C (cadres d'emploi des techniciens territoriaux, des contrôleurs territoriaux, des agents de maîtrise et des adjoints techniques).

- La commission du personnel et la commission Education ont constaté l'augmentation du nombre d'inscriptions au restaurant scolaire, et donc du besoin d'encadrement des enfants. Elles proposent donc de passer le temps de travail de l'une des ATSEM de 31h30 à 35h00 hebdomadaires, afin qu'elle puisse participer à la surveillance des enfants au restaurant scolaire.

- En raison du départ en retraite de l'une des deux ATSEM, la commission du personnel et la commission Education proposent de confier cet emploi à la personne qui occupe actuellement l'emploi d'agent d'entretien. Le Maire précise que cette personne s'est inscrite au concours d'ATSEM pour l'année 2008, et s'est engagée à le préparer sérieusement. Il propose donc au Conseil d'ouvrir le second poste d'ATSEM au cadre d'emploi des adjoints techniques de manière temporaire.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions telles que définies ci-dessus ;

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tels qu'indiqué en annexe ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE CHALLEX

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET		
Emplois	Nombre	Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service administratif Secrétaire de mairie dans une commune de	1	Cadre d'emploi : attaché territorial

moins de 2000 habitants Agent chargé principalement de la comptabilité	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif
Service technique Agent chargé de l'encadrement de l'équipe technique et de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	1	Cadres d'emplois : Contrôleur territorial, technicien territorial, agent de maîtrise territoriale, adjoint technique
Agents chargés de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	2	Cadre d'emploi : adjoint technique
Ecole, garderie et cantine périscolaire Auxiliaire de vie à l'école communale	1	Cadre d'emploi : ATSEM
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET		
Service administratif Agent chargé de l'accueil du public et de l'état civil	1	Cadre d'emploi : adjoint administratif 28 H/semaine
Service technique Agent chargé de l'entretien des locaux	1	Cadre d'emploi : adjoint technique - 28 H/semaine
Ecole, garderie et cantine périscolaire Responsable de la garderie et de la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : adjoint d'animation - 19.75 H/semaine
Auxiliaire de vie à l'école communale et à la cantine périscolaire	1	Cadre d'emploi : ATSEM – Adjoint technique 29.5 H/semaine

Débat : Frédéric PERICARD demande si l'annonce pour remplacer l'agent d'entretien a été passée. Pierre DUMAREST répond par l'affirmative. Frédéric PERICARD insiste sur le fait qu'il faudra recruter une personne capable d'autonomie. Pierre DUMAREST propose qu'une commission du personnel soit organisée d'ici fin juillet pour recevoir les candidats et les sélectionner.

Délibération n°041-2008

Objet : Attribution des appartements de l'école

Monsieur le Maire rappelle que les deux enseignants qui occupaient les appartements de l'école quittent la commune. Deux enseignantes affectées à l'école de Challex ont demandé à bénéficier de ces logements : Madame Stéphanie COHELO, future directrice de l'école, et Madame Laurine SAINT PIERRE.

Il propose que le loyer de ces appartements, sans les garages, soit fixé à 520 € par mois, chauffage compris.

Il propose d'attribuer :

- l'appartement Nord à Madame Laurine SAINT PIERRE,
- l'appartement Sud à Madame Stéphanie COHELO.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

FIXE les loyers de ces appartements, sans les garages, à 520 € ;

DIT que la collocation sera autorisée, à condition qu'elle bénéficie en premier lieu à des enseignants de Challex, en second lieu à des enseignants du Pays de Gex ;

ATTRIBUE l'appartement Nord à Madame Laurine SAINT PIERRE ;

ATTRIBUE l'appartement Sud à Madame Stéphanie COHELO ;

AUTORISE le maire à signer les baux.

Débat : René VERNAY demande s'il y a des charges locatives en plus. Pierre DUMAREST répond que le chauffage est inclus dans ce loyer, mais qu'il faut ajouter l'eau et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. David PERAY, Christophe BRULHART et Claude CHAPPUIS trouvent que le montant est un peu élevé. Pierre DUMAREST explique qu'à surface équivalente, cela correspond aux loyers des logements sociaux. Romy LASSERRE voudrait que l'on se penche sur le problème de l'harmonisation des loyers de tous les logements de la commune, en intégrant le fait que le chauffage est compris ou non. Jean-Charles MORANDI dit que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine Commission Finances. Il constate d'autre part que les appartements des enseignants ont besoin de quelques travaux de rafraîchissement. Pierre DUMAREST souligne que pour ces appartements, la commune dispose en général de peu de temps pour effectuer des travaux, entre le départ d'un locataire et l'arrivée d'un nouveau.

Délibération n°042-2008

Objet : Marché de travaux – agrandissement de la salle de musique de la Maison des sociétés

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'agrandissement de la salle de musique de la Maison des sociétés.

Il énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : il s'agit de travaux d'agrandissement, pour une surface de 23 m² de la salle de musique au premier étage de la Maison des sociétés située 5 place du Poizat.

Le marché est décomposé en trois lots : - Lot 1 : Déplacement des cloisons,
- Lot 2 : Peinture,
- Lot 3 : Electricité.

Le coût prévisionnel de ce marché est estimé à 10 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce marché est passé selon une procédure adaptée.

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qu'il aura retenus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

AUTORISE à engager la passation du marché public, selon une procédure adaptée, dans le cadre du projet d'agrandissement de la salle de musique de la Maison des sociétés et dont les caractéristiques essentielles ont été énoncées ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (Section d'investissement – article 2315-000).

Débat : Eliane DALLEMAGNE demande si les travaux prévus tiennent compte de la sonorisation spéciale de la salle de musique. Bérange BAERISWYL demande quelle est l'utilité de cette délibération. Pierre DUMAREST explique qu'il s'agit de permettre au maire d'attribuer les lots de ce marché, sur proposition de la commission, sans attendre la réunion du prochain Conseil municipal, dans la limite d'un montant global de 10 000 €. Jean-Charles MORANDI explique qu'il ne manque plus que le devis pour la peinture. Il ajoute que l'objectif serait de faire réaliser les travaux pendant l'été.

Délibération n°000-2008

Objet : Marché de travaux – remise aux normes de l'appartement n°35 de la rue de la Treille

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de remise aux normes de l'appartement n°35 de la rue de la Treille en vue de sa location.

Il énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : il s'agit de travaux de changement des fenêtres et des volets, de remplacement de la chaudière et de mise aux normes de l'installation électrique.

Le marché est décomposé en trois lots : - Lot 1 : Remplacement des fenêtres et des volets,
- Lot 2 : Remplacement de la chaudière,
- Lot 3 : Electricité.

Le coût prévisionnel de ce marché est estimé à 30 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce marché est passé selon une procédure adaptée.

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qu'il aura retenus.

Après en avoir délibéré, la proposition est retirée (pour le retrait 7 voix, contre 3 voix et 5 abstentions).

Débat : Pierre DUMAREST a recontacté l'entreprise qui s'était montrée intéressée par le projet de commerce et l'installation d'un multiservice. Cependant cette entreprise a confirmé ce à qu'on redoutait : leur projet ne serait rentable que si la commune mettait à disposition un local équipé et aux normes. Cela implique d'importants travaux et fait courir à la commune un risque financier : nous devrions investir sans garantie que l'entreprise reste et que le commerce soit rentable. D'autre part, l'appartement n°35 n'est pas forcément une nécessité pour le commerce. La question se pose donc de son utilisation à court terme. Aujourd'hui la commune dispose de deux employés techniques, l'un habite à Ferney, l'autre à Bellegarde, ce qui risque de poser des problèmes cet hiver pour le déneigement. Il serait souhaitable que la commune puisse loger l'un d'eux sur place. Le coût maximal des travaux a été évalué à 30 000 €, il sera probablement inférieur. Quoiqu'il en soit cette mise aux normes notamment en matière d'électricité et d'isolation ne sera pas perdue, même si un commerce devait s'installer dans les murs à moyen ou long terme. Ce dernier ne pourrait d'ailleurs probablement pas s'installer avant 2 ou 3 ans. D'ici là, la commune pourrait loger son employé dans l'un des logements sociaux qui doit sortir prochainement. Romy LASSERRE constate que le rafraîchissement des peintures n'est pas prévu. Pierre DUMAREST explique que cela pourrait être fait par les employés communaux. Bérange BAERISWYL s'oppose au fait que les employés fassent ces travaux. Romy LASSERRE propose

qu'un lot 4 soit rajouté au marché pour la peinture. Jean-Charles MORANDI explique que toutes les fenêtres ne sont pas à changer. La délibération ne fait qu'indiquer un coût prévisionnel. Elle permettra de lancer les appels d'offres, même s'il est peu probable que les travaux puissent commencer avant septembre. Bérangère BAERISWYL et David PERAY regrettent que cette question n'ait pas été soumise à la commission. Pierre CUZIN pense qu'il faudrait refaire une visite pour s'assurer de l'état de la chaudière. Pierre DUMAREST explique que la chaudière a plusieurs fuites. Pierre CUZIN dit que la chaudière est neuve, et qu'elle a probablement gelé. Il pense qu'elle n'est pas réparable. Bérangère BAERISWYL pense que la réparation de cet appartement n'est pas une urgence et que la commission doit prendre le temps de se pencher sur cette question. Christian JOLIE pense que la commune doit redéfinir sa politique par rapport au commerce et a l'impression qu'on est en train de perdre de vue l'objectif initial. Anna DOUDOU pense qu'il serait bon qu'un employé technique vive sur la commune, notamment pour les périodes de déneigement. Frédéric PERICARD pense qu'il faudrait créer une commission temporaire spéciale qui se chargerait uniquement de la question du commerce. Il constate que dans d'autres villages similaires à Challex, des commerces et notamment des bistrotts fonctionnent. Bérangère BAERISWYL souligne que si la commune veut un commerce, elle devra investir dans la remise aux normes du bâtiment. La question est donc de savoir si la commune peut et veut investir. Christian JOLIE note que même si la location de cet appartement ne remet pas forcément en cause le projet de commerce, il semble tout de même l'amputer. Claude CHAPPUIS explique qu'avec l'augmentation des frais de déplacement, il faudra revenir au principe des commerces de proximité. Christophe BRULHART demande si cette délibération est vraiment indispensable pour continuer à travailler sur le sujet. Jean-Charles MORANDI répond en trois points : 1) pour lui, l'aménagement de l'appartement ne remet pas en cause le projet de commerce, puisque celui-ci n'est pas dans le bâtiment concerné ; s'il est réhabilité, la commune n'est pas obligée de le laisser à la personne ad vitam ; actuellement, il est inhabité et il s'abîme ; le louer permettrait de l'entretenir ; 2) cela permettrait de fixer un employé sur la commune, ce qui sera important pour le déneigement ; 3) pour l'instant le projet de commerce n'est pas très bien défini, et les entreprises qui avaient été contactées se sont désistées. A court et moyen termes l'augmentation prévue de la population permettra sans doute de le rendre rentable.

Anna DOUDOU a l'impression qu'on ne fait que prendre des décisions au coup par coup, sans avoir de projet d'ensemble. Pour elle cette question du commerce rejoint celle de l'agrandissement de la bibliothèque, dont elle a entendu dire que la commission étudierait son agrandissement dans les garages des logements des enseignants. Elle souhaite adresser une lettre au Conseil municipal, intitulé « La bibliothèque dans les garages ? » :

– « Les propositions de la commission Travaux et les derniers évènements m'obligent à affirmer ma position. Je m'oppose à l'idée d'installer la bibliothèque dans les garages attenants à l'école. Voici pourquoi :

- 1) Il est opportun et même nécessaire de détacher la bibliothèque du bâtiment scolaire : c'est une bibliothèque municipale, destinée à tous publics. Sa situation actuelle fait qu'il y a un fort risque de confusion : on est induit à penser qu'elle est essentiellement destinée aux scolaires, or ce n'est pas le cas ! C'est une structure culturelle dont la commune s'honore. C'est la seule structure culturelle de la commune, elle mérite d'être mise en valeur et d'attirer le regard et le public.
- 2) Il est opportun et même nécessaire de la mettre en valeur. La placer dans d'anciens garages, c'est tout le contraire ! Je suis attachée aux symboles et au sens caché des mots ; ils sont toujours révélateurs de quelque chose d'inconscient : « Mettre la bibliothèque dans les garages » signifie (pour moi et pour d'autres) « mettre la culture au garage » !

Comment mettre en valeur la bibliothèque et donc faire une bonne place à la culture ? La bibliothèque doit attirer le regard et les gens. Dans le bâtiment de l'ancienne Poste, elle serait mise en valeur. C'est un beau bâtiment, qui a un caractère historique, qui fait partie de notre patrimoine bâti. Il paraît tout à fait cohérent d'y abriter la bibliothèque, qui est le lieu où l'on conserve et où l'on met en valeur le patrimoine culturel et les produits de la créativité. Le bâtiment s'en trouverait lui-même valorisé, puisqu'il deviendrait l'écrin de tout ce qu'une bibliothèque peut, de nos jours, abriter, toutes les productions des talents divers. Il est possible de mettre en valeur des bâtiments anciens en apportant des aménagements modernes. On voit souvent de belles réussites : pensez à l'exemple de Lacoux près d'Hauteville (école, mairie...) et à la mairie de Ferney. C'est beau !

Nous avons par ce moyen l'occasion de mettre en valeur à la fois la bibliothèque et le patrimoine bâti de la commune.

- 3) Quelle politique culturelle pour notre commune ? Il faut, à mon avis, avoir de l'ambition pour notre village, mettre en valeur notre patrimoine. Nous avons un site remarquable. Il faut lui donner du relief et qu'on s'en donne les moyens. Notre village mérite le mieux ?
- 4) Je suis certaine qu'on commettrait une grave erreur qu'on serait amené à regretter, si on posait des actions qui n'auraient qu'un objectif à court terme, qui présenteraient des solutions valables uniquement dans l'immédiateté. Ce n'est pas ainsi qu'on mène une politique. On ne fait pas une politique en prenant des positions par « à coups », comme si c'était dans la précipitation, ni en se basant seulement sur l'économie. Il faut mettre en corrélation tous les aspects d'un sujet ou d'un problème et déterminer une ligne directrice valable pour le long terme (10 ans au moins) et rattacher sur cette ligne directrice toutes les actions de manière cohérente, c'est alors que les actions prennent du sens !

Il faut à tout prix intégrer dans l'étude sur le secteur scolaire toutes les données et les besoins proches ou moins proches : l'extension de la garderie, l'exiguïté de la salle informatique, les livraisons de logements qui s'annoncent, les besoins en restauration scolaire, etc...

Et surtout faire la part de ce qui est urgent et de ce qui l'est moins, et procéder par tranches.

J'invite le Conseil municipal à réfléchir et je demande à Monsieur le Maire de faire en sorte qu'on se penche au plus vite sur les orientations à prendre pour dessiner et déterminer une vraie politique : sur quelles grandes lignes voulons-nous fixer nos actions ?... En matière de culture ? De logement ? D'aménagement du village, de prévention et de sécurité ? D'aide aux familles ? D'urbanisme ? De conservation et de valorisation du patrimoine ?

La conservation et la valorisation du patrimoine font partie de la culture.»

Bérandère BAERISWYL souhaite répondre à Anna DOUDOU en ce qui concerne la bibliothèque : elle s'oppose à ce qu'on installe la bibliothèque à la Poste car la superficie est insuffisante par rapport aux besoins et qu'elle ne veut pas qu'on modifie l'aspect extérieur de ce bâtiment. Anna DOUDOU voudrait surtout que le Conseil soit d'accord sur les grandes lignes d'une politique, pour tout mettre en cohérence. Elle ne veut pas qu'on se précipite, lorsqu'il n'y a pas d'urgence. Pierre CUZIN approuve ce principe. Jean-Charles MORANDI voudrait à son tour répondre à Anna DOUDOU : 1) pour l'instant la commission n'a fait qu'émettre une idée concernant l'agrandissement de la bibliothèque, mais aucune décision n'a été prise ; 2) le problème des besoins de l'école doit effectivement être examiné dans son ensemble et la bibliothèque en fait partie ; 3) Il est choqué que l'on puisse penser qu'il veuille « mettre la culture au garage » !

Pierre DUMAREST répond à Anna DOUDOU qu'elle a devancé sa proposition de quelques minutes. Quand un Conseil municipal se met en place, il a besoin de temps pour se roder. Il allait proposer que le Conseil se réunisse en séance privée à partir du mois de septembre afin de discuter des projets et d'adopter des lignes directrices. Il veut pouvoir présenter la politique de ce Conseil lors des prochains vœux du maire. Frédéric PERICARD rappelle qu'il faudra aussi s'appuyer sur la profession de foi distribuée lors des élections. Rachel NABAFFA pense qu'il aurait fallu faire cette réunion beaucoup plus tôt.

Pour ce qui concerne la Maison de la Treille, Christophe BRULHART demande ce qui empêche d'avancer et de demander des devis. Jean-Charles MORANDI rappelle qu'on ne peut rien commencer tant que le Conseil ne s'est pas prononcé sur les travaux. David PERAY et Rachel NABAFFA réaffirment que la commission aurait dû pouvoir étudier cette question avant qu'elle soit soumise au Conseil. Rachel NABAFFA pense que la commune n'aurait jamais dû acheter ce bâtiment. Anna DOUDOU répond que la commune était sensible à la question du commerce et voulait se ménager des possibilités au centre du village. Pierre DUMAREST ajoute qu'à l'époque tout le monde pensait qu'on arriverait à relancer le commerce. Pierre DUMAREST et Claude CHAPPUIS affirment que si l'on veut qu'un commerce s'installe à cet endroit là, il faudra investir dans le bâtiment. Pierre DUMAREST rappelle que l'ancien Conseil avait proposé au boulanger actuel de faire un multi-commerce dans la grange. Celui-ci avait refusé bien que le propriétaire ne se soit pas opposé au principe. Romy LASSERRE pense que nous devons essayer d'avoir une vision à au moins 6 ans et que l'étude qui date de 2 ou 3 ans mériterait d'être réactualisée. Il faudrait tenir compte de l'augmentation constante du coût des déplacements et essayer d'être visionnaire sur les besoins de la population à long terme. Christian JOLIE pense qu'il faudrait remercier l'ancien Conseil d'avoir acheté la maison pour y installer ce commerce, car elle est très bien placée. Anna DOUDOU propose que l'on reporte cette délibération pour se donner le temps de réfléchir.

Claude CHAPPUIS demande pourquoi la commune n'a pas conservé le logement de l'ancien cantonnier, pour le nouveau. Bérandère BAERISWYL répond que le logement a été attribué à une famille du village qui est dans le besoin. Jean-Charles MORANDI précise que cette famille était prioritaire.

Pierre DUMAREST propose que l'on retire la délibération : pour le retrait 7 voix, contre 3 voix et 5 abstentions.

Jean-Charles MORANDI demande s'il peut tout de même contacter des entreprises pour des devis. Pierre DUMAREST préfère que l'on attende pour l'instant.

Délibération n°043-2008

Objet : Marché de fournitures – Mobilier urbain.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet d'installation de mobilier urbain dans différents lieux publics de la commune.

Il énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : il s'agit d'acheter deux tables en béton avec bancs, douze poubelles publiques, et sept cendriers fixés au sol ou contre le mur.

Le marché est décomposé en trois lots : - Lot 1 : Achat de deux tables en béton avec bancs,
- Lot 2 : Achat de douze poubelles,
- Lot 3 : Achat de sept cendriers.

Le coût prévisionnel de ce marché est estimé à 10 000 €.

Monsieur le Maire précise que ce marché est passé selon une procédure adaptée.

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires qu'il aura retenus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,

AUTORISE à engager la passation du marché public, selon une procédure adaptée, dans le cadre du projet d'installation de mobilier urbain dans différents lieux publics de la commune ;

AUTORISE le Maire à signer le marché à intervenir ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif (Section d'investissement – Article 2184).

Débat : Claude CHAPPUIS n'est pas d'accord sur le principe de voter une enveloppe de 10 000 €. Il préférerait que le Conseil vote sur des devis. Jean-Charles MORANDI explique qu'il s'agit d'une enveloppe maximale. La commission étudiera et se prononcera sur les devis et les prix réels.

RAPPORTS DES COMMISSIONS :

Commission Finances (Jean-Charles MORANDI) :

Lecture des dépenses et des recettes de la commune pour les mois de mai et juin 2008.

Frédéric PERICARD demande si tout le matériel est listé. Jean-Charles MORANDI répond par l'affirmative. Romy LASSERRE demande s'il existe un registre d'utilisation du matériel. Christian JOLIE explique que cela serait trop lourd à mettre en place pour une petite commune comme la nôtre. Jean-Charles MORANDI ajoute qu'il a demandé au secrétariat de mettre en place une fiche par tracteur afin d'évaluer avec précision le coût des réparations et de l'entretien normal par véhicule.

Commission Personnel (Pierre DUMAREST)

La Commune a reçu un courrier de la part de tout le personnel communal demandant la revalorisation du régime indemnitaire et la prise en compte de l'augmentation du coût de la vie dans le Pays de Gex. Bérange BAERISWYL ajoute qu'il faudra également revoir le tarif des chèques déjeuners qui s'élèvent actuellement à 3 € l'unité.

Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

Compte rendu de la commission du 17 juin 2008 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP 08B0023 TONUS	Ravalement de façade (PLU zone UB)	Avis favorable
Permis de construire		
PC 08B0009 CUZIN	Réhabilitation d'une annexe à l'habitation (PLU zone UA)	Avis favorable
Déclaration d'intention d'aliéner		
DIA 08B0008 FAVRE Jean-Pierre	Terrain non bâti faisant l'objet d'un emplacement réservé pour la réalisation de logements sociaux (PLU zone UA et UB – Route de Mucelle)	Non préemption
DIA 08B0007 TARDIVEL	Habitation (PLU zone UA – 130 Rue de la Mairie)	Non préemption

La prochaine réunion aura lieu le 10/07/2008.

Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)

- **Point à temps et bouchage des nids de poule** : une balayeuse va venir ramasser les excédents. Bérange BAERISWYL demande si ces graviers pourraient être utilisés pour autre chose. Pierre DUMAREST explique que ces graviers ne peuvent tenir que s'ils sont mélangés à du goudron. Jean-Charles MORANDI ajoute que la balayeuse va ramasser des graviers mais aussi des feuilles, des détritus,... Il demandera tout de même à l'entreprise si c'est réutilisable.
- **Marquage au sol** : le repérage a été fait avec l'entreprise, un devis avait été accepté en mars 2008. Celui-ci doit être réactualisé sur quelques points. Il se monte à 4589.32 € HT. La rue de la Treille sera effectuée par le Conseil Général, mais il a fait rajouter la peinture des carrés vers la salle des fêtes, ainsi qu'un passage piéton rue de Champ Novaz.
- **Ancienne Poste** : un local va être aménagé (pose d'étagères) pour que la bibliothèque puisse stocker des livres au rez-de-chaussée du bâtiment. Cela libèrera un peu de place à l'école et permettra d'enlever les matériaux inflammables qui sont actuellement stockés dans le local électrique. Le devis se monte à 324.74 € pour l'achat du matériel destiné à la confection de rayonnages. Bérange BAERISWYL dit que le local en question aurait également besoin d'être nettoyé. Eliane DALLEMAGNE demande ce que l'on a prévu de mettre dans les garages des appartements. Jean-Charles MORANDI répond que pour l'instant on garde la place.
- **Installation de sanitaires à la salle des fêtes** : les devis des préfabriqués sont arrivés (Ocebloc, Algécos), ils se montent à environ 25 000 €. Une enveloppe de 50 000 € a été prévue. Claude CHAPPUIS pense que l'idéal aurait été de récupérer

l'ancien vestiaire du foot qu'il aurait suffi de réaménager. Pierre DUMAREST explique qu'il aurait fallu aller au-delà d'un simple réaménagement et que la mise aux normes aurait sans doute coûté très cher. René VERNAY trouve que c'est très cher pour des sanitaires, d'autant que si l'on construit une nouvelle salle des fêtes, cet investissement sera perdu. Bérange BAERISWYL pense qu'il faut réfléchir et prendre une décision en septembre. Pierre CUZIN constate que l'on ne peut pas laisser les toilettes dans cet état car cela pose de véritables problèmes d'accessibilité, notamment pour les personnes âgées.

- **Rue du Château :** Jean-Charles MORANDI demande si le conseil serait d'accord pour qu'on arrache le buisson en bas de la rue et qu'on le transforme en trottoir. On pourrait ainsi créer un trottoir du haut au bas de la rue. Pierre DUMAREST conseille que l'on regarde ce qui a été prévu dans l'étude de sécurité des rues. Bérange BAERISWYL constate qu'actuellement le « trottoir » sert au stationnement des véhicules.

- **Chemin de Champ Journet :** un agriculteur a abimé le fossé et le chemin avec son tracteur. Jean-Charles MORANDI explique que le principe en vigueur est « Qui casse, paye ! ». La commune avait déposé plainte et demandé réparation. On peut attendre que la justice se prononce, ou on peut essayer de conclure un accord. Frédéric PERICARD explique que l'agriculteur pourrait accepter un accord à condition que la plainte soit retirée. La proposition serait de partager le coût des travaux à 50 % chacun. Cependant il veut pouvoir continuer à passer sur la route et sur la cunette. Il ne veut pas qu'on l'oblige à arracher ses vignes sur 4 mètres. Pierre DUMAREST explique qu'il n'y a pas que la cunette qui a été abimée. Il y a aussi la route. Jean-Charles MORANDI explique que de toute façon la commune devra faire les travaux, et que nous n'avons pas la garantie que la justice nous indemniserait. Romy LASSERRE pense qu'il faut se demander quel est l'intérêt de la commune : veut-on ou non défendre les agriculteurs ? Pierre DUMAREST répond que l'on veut certes défendre les agriculteurs mais pas à n'importe quel prix. En l'occurrence les travaux pourraient se monter à 12 000 €. Jean-Charles MORANDI veut que l'on s'entoure d'un maximum de garanties : la commune ne retirera la plainte que si les travaux sont payés. Pierre DUMAREST demande au conseil de se prononcer sur cette proposition : 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions. Un accord transactionnel sera rédigé, il contiendra une clause spécifique selon laquelle en cas de nouvelle dégradation, la commune pourra relancer la procédure judiciaire. Le devis pour les travaux sera examiné en commission.

- **Réunion avec les agriculteurs :** Six agriculteurs se sont déplacés. Ils souhaiteraient que la commission les consulte en cas de travaux les concernant. Ils signalent le problème de la circulation des quads et des motos. Romy LASSERRE demande s'il est possible d'interdire la circulation de ces engins. Jean-Charles MORANDI répond qu'il faudra étudier les différentes possibilités. Romy LASSERRE pense que l'on pourrait faire une réunion publique sur le sujet. Jean-Charles MORANDI pense que l'on pourrait aussi essayer de sensibiliser les utilisateurs, par exemple à travers le Petit Chalaisien. Romy LASSERRE pense qu'un simple rappel des règles sans débat risque de ne pas être très productif. Claude CHAPPUIS note que dans certains pays, comme au Canada, il y a des chemins dédiés aux quads et motoneiges.

Commission Communication (Christian JOLIE)

La Commission s'est fixé les priorités suivantes :

- Recensement des panneaux d'affichage communaux et bilan de leur utilisation ;
- Recensement des panneaux portant les plans de la commune et réexamen de leur implantation ;
- Mise en service du nouveau site de la commune (préparé par l'ancien Conseil) ;
- Amélioration de la signalisation, remplacement de panneaux abimés.

Concernant le Petit Chalaisien, le comité de lecture a été rejoint par une habitante de la commune : Sandrine BAERISWYL.

Christophe BRULHART souligne que les premiers échos sur le Petit Chalaisien sont plutôt positifs. Pierre DUMAREST explique qu'il faudrait améliorer la relecture, car il y avait des erreurs notamment dans le calendrier public.

Commission Vie Associative (Bérange BAERISWYL) :

- Assemblée générale de la Souris Verte : la Commune n'était pas représentée. La Commission présente ses excuses à l'association.
- Assemblée générale de l'AGV : l'association remercie la commune pour le versement de la subvention.
- Fête nationale : Bérange BAERISWYL va voir avec la Grappe, organisatrice des animations, si la Lyre peut faire un concert un peu plus long que d'habitude après la cérémonie officielle.

Commission Education (Anna DOUDOU)

- **Remplacement du copieur de l'école :** la commission a rassemblé plusieurs devis. Les critères de choix ont été les prix à l'achat, à la location, le coût de la maintenance, la réputation de l'entreprise, la performance du copieur. La commission propose de louer le matériel sur 5 ans : cela décharge la commune du souci de remplacer le copieur lorsqu'il est devenu obsolète et cela permet un investissement plus progressif. La commission a retenu l'appareil Konica : ce n'est pas le moins cher, mais c'est le plus performant, et nous avons été satisfaits des services de l'entreprise jusqu'à maintenant. De plus celle-ci a accepté, après négociation, de faire fortement baisser le coût de la maintenance. A l'achat le copieur reviendrait à 7030 € et à la location 7430€ sur 5 ans, maintenance incluse. Les consommables (sauf papier) sont fournis, ainsi que la formation du personnel. La proposition est acceptée à l'unanimité.

- **Achat de vélos et de trottinettes :** le principe avait été accepté lors du dernier conseil. Les commandes ont été effectuées.

- **Accueil périscolaire** : au mois de juin, la commune a eu recours à une personne des Cyclamens pour améliorer l'encadrement des enfants et faire face à l'augmentation des effectifs, notamment de jeunes enfants. Pour la prochaine rentrée, la commission va étudier les possibilités d'augmentation des capacités d'accueil, tant au restaurant où le nombre d'inscriptions dépasse 35 enfants qu'à la garderie où la salle risque d'être trop petite. Pour la rentrée et en attendant une solution plus durable : la salle des Cyclamens pourrait accueillir jusqu'à 45 enfants, à condition de mettre en place un encadrement suffisant, et la garderie pourrait être installée dans une salle de classe inoccupée. Concernant l'encadrement, une ATSEM pourrait être mise à contribution ponctuellement à la garderie et à la cantine, les enfants pourraient être répartis en deux services et 3 adultes seraient présents tous les jours. Pierre DUMAREST souhaite que l'on vérifie la faisabilité de ce projet avant d'informer les familles.

- **Rencontre avec les enseignants** : A ce jour trois enseignants ont été nommés, l'un d'entre eux sera en congé parental à la rentrée. Nous avons rencontré deux d'entre eux. Le but de cette réunion était de jeter les bases d'une bonne communication et d'organiser le travail des ATSEM, suite au départ en retraite de l'une d'elles. Nous avons ainsi pu discuter notamment de la manière de fonctionner entre l'école et la commune, de la réalisation éventuelle d'une nouvelle fresque, de l'utilisation de la salle informatique. Nous avons adressé un courrier à l'Inspecteur d'académie pour nous assurer que des remplaçants seront bien nommés dès le jour de la rentrée

Centre communal d'action sociale (Eliane DALLEMAGNE)

Le CCAS a examiné :

- le problème du non paiement des factures de cantine de l'école de Péron par une famille de Challex
- les résultats du questionnaire adressé aux aînés
- l'organisation de la semaine bleue du mois d'octobre qui aura pour thème la rencontre Anciens/enfants
- la préparation du voyage des Anciens pour le mois de septembre
- l'attribution de l'appartement de la Semcoda a une famille avec trois enfants qui rencontrait des difficultés

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

- **Transport à Challex** : le dossier de Challex a été remis au Président de la CCPG et au vice-président en charge de ces questions. Un dossier a également été envoyé au Sous-préfet à sa demande, et un au Conseiller général. Ce dernier n'a pas semblé particulièrement intéressé. La commune a également interpellé directement le Président du Conseil général de l'Ain.

- **Tramway St Genis Pouilly/Meyrin** : les études sont en cours. Elles semblent actuellement buter sur la traversée du rond point du CERN par le tram, ainsi que sur le coût du projet : cette portion du tram reviendrait aussi cher que l'extension du tramway de Grenoble. Le Conseil régional est assez réticent.

- **SCOT** : prochaine réunion le 15/07/08.

- **SIDEFAGE** (Anna DOUDOU) : il ressort qu'il faut absolument diminuer la quantité de déchets que l'on fait brûler et encourager le tri et la valorisation. Frédéric PERICARD souligne que chacun peut agir au moment de l'achat en évitant les produits qui sont sur-emballés.

- **Taxe professionnelle unique** (Anna DOUDOU) : elle conduirait à une harmonisation des taux pour tout le Pays de Gex. Challex n'y aurait pas forcément intérêt car cela diminuerait les recettes que nous tirons du barrage. Or ces recettes représentent une part non négligeable dans le budget de la commune.

Questions diverses

- **Stores de l'école** : l'entreprise a constaté une erreur de calcul dans le devis. Celui-ci se monte à 7132 € TTC. Cela reste inférieur à l'offre des concurrents. Le devis est approuvé à l'unanimité.

- **Salle des Fêtes** (Frédéric PERICARD) : les pieds des chaises font beaucoup de bruit. Il demande que la Commission Bâtiments se penche sur le problème.

- **Urbanisme** : Jean-Luc GAY a intenté un recours contre le refus du permis de construire 21 logements rue des Fontanettes. Nous avons saisi un avocat.

- **Réfection de la rue de la Treille** : Christophe BRULHART constate que le revêtement a été mal fait. Les travaux ont été réalisés sur ordre du Conseil Général. La commune n'a pas eu son mot à dire.

- **Présence de couleuvres et de rats** en grand nombre dans le massif en face de l'ancienne Poste, rue de la Treille. Frédéric PERICARD pense qu'il faudrait complètement arracher ce massif.

- **Tables et bancs de la commune** : il faudrait changer les chevalets et refaire certains plateaux qui sont très abimés.

- **STEP** : début des travaux prévu pour le 15/07/2008.

Prochaine réunion du Conseil 01/09/2008 à 19h30.

La séance est levée à 0h15.